

DÉCISION N°183-2024
ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE SERVICE TECHNIQUE
- CHARGEUR ET FOURCHE ADAPTABLES AU TRACTEUR -

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment en ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur Le Président,

Considérant la nécessité d'équiper le service technique de matériels adaptés pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts, la CC Forez-Est a décidé d'acheter d'un chargeur KIOTI modèle KL 4010 et une fourche à palette,

Considérant la proposition technique et financière ci-annexée de la SAS JEAN-LOUIS GUYONNET sise 5 rue de l'Industrie ZA les Places à CIVENS (42110), pour l'achat d'un chargeur KIOTI modèle KL 4010 et une fourche à palette au prix de 8 950.00 € HT, soit un montant TTC de 10 740.00 €,

Considérant que le seuil des 221 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le devis n°748 de la SAS JEAN-LOUIS GUYONNET sise 5 rue de l'Industrie, ZA Les Places, à CIVENS (42110), pour l'achat d'un chargeur KIOTI KL 4010 et d'une fourche à palette au prix de 8 950,00 € HT soit un montant TTC de 10 740,00 € et de passer commande.

ARTICLE 2

Dit que les crédits requis sont prévus au budget Principal.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 10/10/2024

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
13 Avenue Jean Jaurès
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241010-183-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024